



PARC NATUREL RÉGIONAL LOIRE-ANJOU-TOURAIN

Notre patrimoine a de l'avenir

Service « Biodiversité et paysages »



Les forêts alluviales ligériennes :

Le Parc en action au travers de Natura 2000

Rencontre entre gestionnaires et scientifiques

27 et 28 juin 2011

Saumur, Ile d'Offard





Première partie :

Natura 2000 :
Rappels généraux



Natura 2000 :

Rappels généraux

- Issu de 2 directives :
 - « Oiseaux » (1979),
 - « Habitats, faune, flore » (1992).
- Créer et sauvegarder un réseau de sites naturels européen permettant de préserver l'essentiel de la biodiversité.
- Liste d'espèces et d'habitats à conserver



Ours brun,
une des espèces prioritaires



Natura 2000 :

Rappels généraux

- Préserver les espèces en prenant en compte les exigences économiques et sociales et les particularismes locaux
- La France a choisi la règle des 3 C :
concertation
conciliation
contractualisation
- *association des acteurs locaux*
au sein des COPIL et
des groupes de travail



Loup gris européen,
une des espèces prioritaires



Natura 2000 : Le Réseau en France

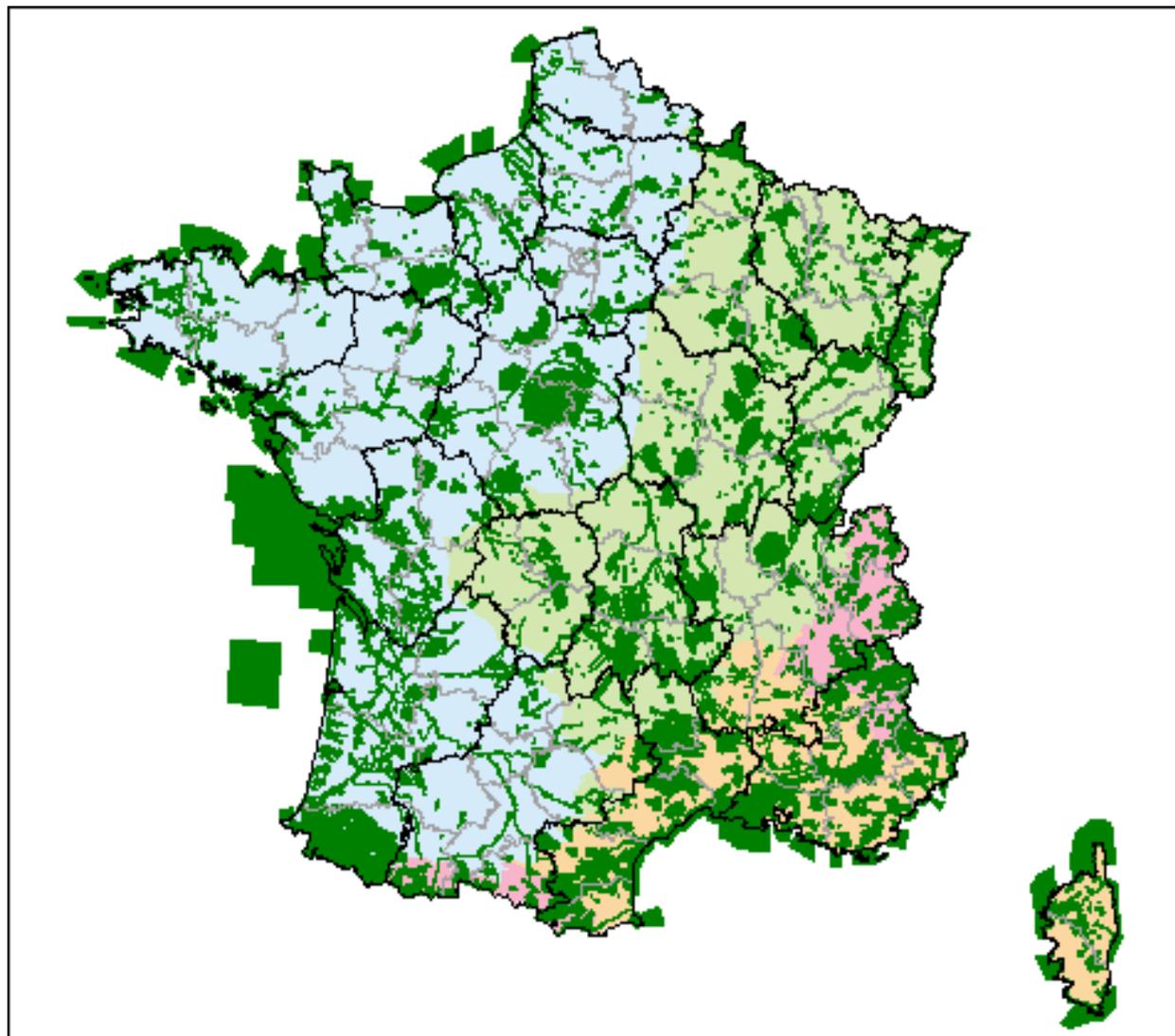


1705 sites terrestres

6 800 000 ha

12 % du territoire
métropolitain

Des ZPS et des ZSC





Natura 2000 :

Rappels généraux

- Des règles de gestion concentrées dans un document unique : le DOCOB
- Rédigé par des « opérateurs Natura 2000 »
puis mis en œuvre sur le site
- Travail piloté par un élu (Loi DTR)



Loutre d'Europe,
une des espèces prioritaires



Natura 2000 :

Rappels généraux

- Propositions concrètes pour gérer l'espace naturel :
 - * *des contrats (MAE ou autre),*
 - * *mise en œuvre de plan de gestion,*
 - * *avantages fiscaux,*
 - * *suivi de la biodiversité.*

- Intégration de la biodiversité dans les projets, notamment via l'étude d'incidences





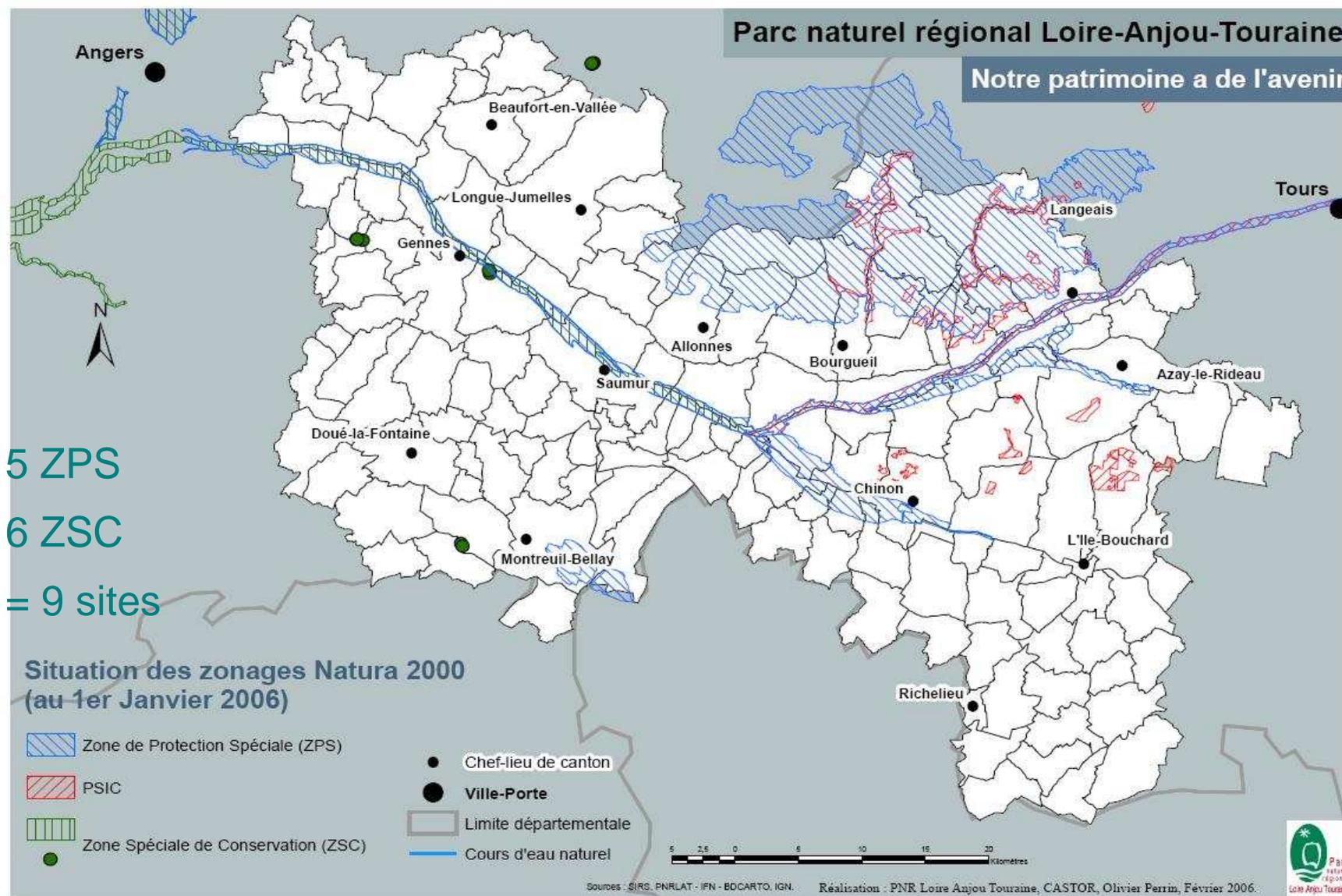
Seconde partie :

Le Parc et Natura 2000 :
Une implication avérée



Natura 2000 :

État du réseau sur la Parc



Positionnement du Parc en 2011 :

Animateur : 3 sites.



Troisième partie :

Le site Natura 2000 :
Vallée de la Loire des Ponts de Cé à Montsoreau
(ZPS et ZSC)



Natura 2000 :

Vallée de la Loire des « Ponts de Cé à Montsoreau - vallée du Thouet »

N° Fr 52 1 2003 et Fr 52 0 0629. Surface : 5661 ha.

Type : ZPS et ZSC.

Balbuzard pêcheur
(*Pandion haliaetus*)





Natura 2000 : *Vallée de la Loire des Ponts de Cé à Montsoreau - vallée du Thouet*

Contexte :

Forts enjeux : Sternes, grèves, prairies humides, boisements, vallée alluviale...

DOCOB qui fonctionne depuis 2004. Nouvelle rédaction en 2010.

Plan de gestion RNR Ile Marière : réalisé en 2010.

Plans de gestion en cours : *Boire du rateau-Ile du Cadran/La Poste - Petite et Grande Nonne/Ile Ponneaux - Rives et iles Souzay-Trottouin.*



Quatrième partie :

Gérer la forêt alluviale :
Qu'en dit le DOCOB ?



Forêt alluviale :

Définition sommaire n°1

Définition :

Forêts de bois durs du lit du fleuve, soumises à l'inondation régulière et parfois prolongée, et topographiquement basses.

Ces forêts forment des mosaïques avec des boisements plus pionniers et des boisements de bois tendres (saulaies, robineraies).



Forêt alluviale :

Définition sommaire n°2

Sols et sous sols :

Se développent sur des dépôts alluviaux récents,

= sols drainants

= large variation de la disponibilité hydrique.

Sols peu évolués, sous riches en azote.

Strates sous arborescentes bien développées.

Exemples : saulaies, frênaies, aulnaies marécageuses, peupleraie blanche ou noire...

L'ormaise-frênaie est d'intérêt communautaire au sens de la directive Habitats
(Code Natura 2000 : 91F0 – 3).



Forêt alluviale :

Dénominations et correspondances

Dénominations (HIC) :

Forêts mixtes de chênes, d'ormes et de frênes bordant les grands fleuves (EUR 27 : Code Natura 2000 : 91F0 – 3)

= Riparian mixed forests of *Quercus robur*, *Ulmus laevis* and *Ulmus minor*, *Fraxinus excelsior* or *F. angustifolia*, along the great rivers (*Ulmenion minoris*)

Frênaies-Ormaies des bords de la Loire et de l'Adour (Code Corine biotope : 44.4)

Phytosociologie :

Association de l'*Ulmo minoris-Fraxinetum angustifoliae*
Rameau et Schmitt 1975.

= Chênaie-ormnaie à Frêne oxyphyllé et Frêne commun des grands fleuves océaniques



Forêt alluviale :

Les habitats d'IC du site

Eaux douces dormantes :

15 %, 2 HIC, Sup. Rel. : C.

Eaux douces courantes :

5 %, 1 HIC, Sup. Rel. : B.

Prairies et mégaphorbiaies :

20 %, 2 HIC, Sup. Rel. : C.

Forêts alluviales :

10 %, 1 HIC, Sup. Rel. : C.

Grottes :

1HIC, Sup. Rel. : -.



Forêt alluviale :

Composition floristique usuelle

Strate arborescente :

Fraxinus angustifolia et F. excelsior, Ulmus minor et U. laevis, Quercus robur, Populus canescens, Populus alba.

Strate arbustive :

Rubus caesius, Sambucus nigra, Prunus spinosa, Rosa canina, Crataegus monogyna, Cornus sanguinea...

Strate herbacée :

Glechoma hederacea, Ranunculus ficaria, Geranium robertianum, Galium aparine, Urtica dioica, Arum italicum, Alliaria petiolata, Roegneria canina, Galanthus nivalis, Symphytum officinale, Geum urbanum, Aristolochia clematitis, Arctium lappa...

Lianes :

Clematis vitalba, Hedera helix, Humulus lupulus, Lonicera periclymenum...

Faune parfois associée : *castor, loutre, pique-prune, grand-capricorne...*



Forêt alluviale :

Favorable/Défavorable (in DOCOB)

Éléments favorables :

- ***Alimentation hydrique régularisée*** par les apports de la nappe,
- ***Gestion de la mosaïque de stades dynamiques*** par la dynamique naturelle du cours d'eau,
- ***Bonne qualité de l'eau.***

Éléments défavorables :

- ***Abaissement de la ligne d'eau*** (extraction de granulats, travaux hydrauliques, érosion naturelle),
- ***Aménagements brutaux du cours d'eau et des berges*** (enrochements...),
- ***Interventions trop sévères au sein du boisement,***
- ***Plantations mono- ou paucispécifiques*** (peuplier, robinier...).



Forêt alluviale :

Conservation (in DOCOB) n°1

Objectifs de conservation :

- **Maintenir ou restaurer une dynamique fluviale** qui permette à cet habitat de s'exprimer naturellement afin de garantir les conditions permettant à l'habitat de se maintenir et d'être fonctionnel,
- Contribuer à l'**amélioration de la qualité de l'eau**,
- **Limiter les plantations monospécifiques** et limiter le **déboisement** et le retournement des terres,
- Favoriser une **sylviculture favorable** à l'intégrité écologique de ces boisements.



Forêt alluviale :

Conservation (in DOCOB) n°2

Principes de conservation :

- **Maintenir la diversité verticale des strates** (peuplement en taillis sous futaie ou en futaie irrégulière),
- **Privilégier une gestion pied par pied** (bois de chauffage, balivage, éclaircies par le haut),
- **Conserver autant d'arbres morts,**
- **Maintenir des îlots de vieillissement,**
- **Favoriser la régénération naturelle.** Dans le cas de plantations on utilisera des plants issus de boutures ou de semis récoltés sur place (les plantations monospécifiques de cultivars étant à proscrire). Limiter la densité dans l'étage dominant (50 à 70 tiges/ha) pour permettre le développement des strates inférieures,
- **Maintenir des cépées** contribuant à la fixation des berges et procurant des caches pour la faune.



Forêt alluviale :

Gestion et contrats (in DOCOB) n°1

Principes de conservation :

Il existe un contrat Natura 2000 :

« gestion extensive de la forêt alluviale »

- peu souscrit (1 fois en 7 ans !),
- mais actions négociées hors contrats, avec des collectivités.



Forêt alluviale :

Gestion et contrats (in DOCOB) n°2

Principes de conservation (généraux) :

- Garder la **diversité des strates**,
- Favoriser la **diversité des essences** lors des éclaircies,
- Ne pas planter, ne pas labourer,
- Conserver les lianes et les arbres têtards,
- Maintenir des **îlots de vieillissement** sur les frênes et chênes,
- Eviter d'intervenir entre le 1er Mars et le 31 Juillet,
- Privilégier le débardage par câble.



Forêt alluviale :

Gestion et contrats (in DOCOB) n°3

Principes de conservation (option 1) :

*** Option 1 : Gestion des peuplements adultes :**

- Effectuer un prélèvement périodique et modéré des arbres commercialisables,
- Exploitation des arbres mûrs ou mal conformés,
- Limitation de toute autre intervention dans le boisement (s'assurer d'une régénération naturelle, sinon, plantation d'essences locales adaptées).

Montant de l'aide : 300 € pour 5 ans soit 60 €/an/ha.



Forêt alluviale :

Gestion et contrats (in DOCOB) n°4

Principes de conservation (option 2) :

*** Option 2 : Gestion des jeunes peuplements :**

- Désignation des arbres d'avenir,
- Couper vers 10-15 ans les tiges qui concurrencent les 100 plus beaux arbres/ha et les défourcher,
- Élaguer progressivement ces individus (les branches de moins de 2 cm de diamètre ; 1 fois dans la période des 5 ans).

Montant de l'aide : 300 €/ha, éclaircie 450 €/ha, 2 défourchages 210 €/ha, élagage 230 €/ha. Soit : 1190 €/ha/5 ans.